

BUDGET 2019

Jean-Noël Milor,

Adjoint délégué aux finances et à la communication



Contexte général encadrant l'élaboration du Budget Primitif 2019 :

- un taux de croissance national du PIB de 1,5 % (contre 1,6 % en 2018)
- un taux d'inflation de 1,2 % (contre 1,9 % en 2018)
- des taux d'intérêt en très légère hausse
- un maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'État (après 4 années de baisse drastique générant une perte cumulée sur le mandat de 2,7 millions d'euros)
- poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation : aujourd'hui compensée par l'État, mais incertitude quant à l'avenir de nos recettes communales.

Le Budget Primitif 2019 : un budget dynamique dans ses investissements, volontaire dans ses efforts sur les dépenses de fonctionnement et permettant de respecter une nouvelle fois les objectifs du mandat :

- le maintien du service rendu au public
- la confirmation de notre soutien aux associations (montant total des subventions égal à celui de 2018)
- la baisse des dépenses de fonctionnement (malgré l'inflation) : -2,91 % sur les charges à caractère général et -2,38 % sur les charges de personnel.

Pour les investissements, sur les 2 636 000 € d'équipements nouveaux, 936 000 € seront consacrés au Sport et à la Jeunesse, 713 000 € le seront à la Culture et 342 000 € au Scolaire et Petite Enfance. Afin de respecter l'objectif de la commune de préserver l'environnement et la biodiversité en participant à la conservation et au développement du patrimoine végétal, la 2^{ème} tranche de l'arboretum sera réalisée. En ce qui concerne la sécurité, 8 nouvelles caméras de vidéoprotection seront déployées. L'accessibilité sera améliorée dans nos écoles et à la mairie. Via l'attribution de compensation (397 172 €) que nous versons à la Métropole, les voiries de la 3^{ème} tranche de la rue de la Cerisaille et de la rue de Rosette seront réalisées.

Ce budget 2019 est le fruit des efforts de tous, élus et agents, et d'une saine gestion des finances de la Ville. Ceci nous permet de maintenir les taux des impôts ménages au même niveau, pour la 17^{ème} année consécutive, et de ne pas recourir à l'emprunt.

Quelques chiffres valant souvent mieux qu'un long discours, vous trouverez ci-après 3 ratios qui illustrent bien la bonne santé financière de Saint-Jean-le-Blanc :

	St-Jean-le-Blanc	Moyenne villes équivalentes
Dépenses de fonctionnement par habitant	870 €	941 €
Dépenses d'équipement par habitant	349 €	257 €
Dette de la Ville par habitant	127 €	888 €

BUDGET TOTAL : **15 988 033 €**
 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **10 479 413 €**
 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : **5 508 620 €**

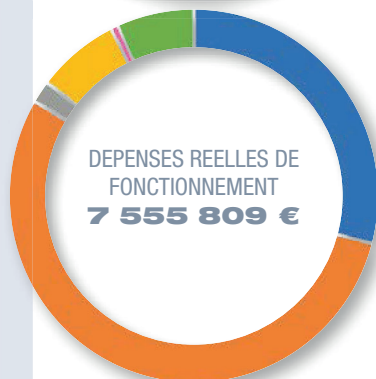
Le budget 2019, voté au Conseil Municipal du 9 avril, répond aux axes forts de la stratégie financière du mandat :

- taux des impôts ménages inchangés
- baisse des dépenses de fonctionnement tout en confirmant notre soutien aux associations et le niveau du service rendu au public
- effort soutenu en investissement sans recours à l'emprunt

FONCTIONNEMENT = 10 479 413 €



■ Atténuations de charges remboursements	25 000 €
■ Produits des services cantine, halte-garderie,...	1 162 275 €
■ Impôts et taxes impôts ménages, taxe publicité extérieure,...	5 285 978 €
■ Dotations et participations Etat, Département,...	1 569 277 €
■ Autres produits de gestion courante loyers,...	254 214 €
■ Produits exceptionnels	10 000 €



■ Charges à caractère général achats, électricité,...	2 207 627 €
■ Charges de personnel ATSEM, professeurs de musique, agents,...	4 100 000 €
■ Atténuations de produits compensation Orléans Métropole,...	149 149 €
■ Autres charges de gestion courante subventions aux associations, CCAS,...	558 526 €
■ Charges financières intérêts emprunts	7 800 €
■ Charges exceptionnelles et imprévues	532 707 €

INVESTISSEMENT = 5 508 620 € dont 3 033 859 € de dépenses d'équipement (2 636 687 € de nouvelles dépenses d'équipement + 397 172 € d'attribution de compensation versée à Orléans Métropole)



■ Culture : théâtre de plein air, climatisation de la bibliothèque,...	713 650 €
■ Sport et jeunesse salle de convivialité, isolation gymnase,...	936 910 €
■ Scolaire et petite enfance travaux d'accessibilité,...	342 692 €
■ Sécurité : vidéoprotection,...	74 220 €
■ Matériel informatique et logiciels	46 000 €
■ Espaces verts, aménagement urbain, voirie communale : arboretum,...	241 525 €
■ Attribution pour dépenses transférées à Orléans Métropole	397 172 €
■ Communication	38 500 €
■ Travaux sur bâtiments communaux	236 650 €
■ Remplacement matériels divers	6 540 €

D'où vient l'argent de l'Investissement ?

- de l'autofinancement (épargne réalisée grâce aux économies sur le fonctionnement courant de la collectivité)
- des subventions d'équipement provenant de l'Etat, de la Région et/ou du Département
- de la taxe d'aménagement